

SEANCE DU 18 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 18 Mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 10 Mars 2025, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Ph.COULON-A.MAUGER-D.LENGLET-V.BISBROUCK-Y.COGET-J.F.DEWAMIN-J.FRANQUEVILLE-D.FOURNIER-Ch.LEVECQUE-J.PERDIGEON-STEFANOVIC-F.SAVARY-E.ZENOBEL.

Etaient excusés : Ch.ALARY- J.Ph.CHRETIEN-D.LENGLET

Procurations : Ch.ALLARY à A.MAUGER

JP.CHRETIEN à D.LENGLET

M.SAINT-SOLIEUX à Ph.COULON

Secrétaire de séance : A.MAUGER

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 Février 2025
- Demande de mutation Licence IV
- Création d'une école de musique et d'un conservatoire de danse par la Communauté de Communes de la Haute Somme
- Prise de compétences « eau » et « assainissement » par la Communauté de Communes de la Haute Somme
- Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Somme
- Expropriation parcelles ZK n°29, ZK n°32, ZKn°33 par la SCSNE
- Travaux salle polyvalente. Commission de sécurité
- Délégation maîtrise d'ouvrage à la CCHS -Travaux de signalisation
- Questions Diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Barème de location des salles communales
- Tarification et horaires cantine/garderie de l'école
- Subventions aux associations.

Accord du conseil municipal

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 4 février 2025**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 4 février 2025.

- **Barème location des salles communales délibération n°2025-03-01**

M le Maire expose à l'assemblée qu'il arrive que les salles soient demandées en semaine pour une journée, pour par exemple un anniversaire. Il y a donc lieu, d'instaurer un barème spécifique à ce cas de figure, dès l'instant où ces réservations n'entravent pas les locations pour des week-ends complets. M le Maire propose à l'assemblée un tarif de location, dans ce cas, équivalent à 50% des tarifs actuellement en vigueur pour les week-ends. Tout en maintenant le prix de la caution à fournir en garantie.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident à l'unanimité le barème de tarification des salles comme suit :

➤ **pour 1 journée dans la semaine hormis le vendredi, :**

- Caution : 600€
- Location pour les habitants de la commune : 75€ y compris l'électricité.
- Location pour les personnes extérieures : 150€ y compris l'électricité.
- Le locataire s'engage à fournir un justificatif d'assurance de responsabilité civile.

➤ **pour les week-ends la tarification reste inchangée :**

- Caution : 600€
- Location pour les habitants de la commune : 150€ y compris l'électricité.
- Location pour les personnes extérieures : 350€ y compris l'électricité.
- Location du barnum : 80€
- Le locataire s'engage à fournir un justificatif d'assurance de responsabilité civile.

- **Tarif et horaires Cantine /Garderie année scolaire 2025/2026 délibération n°2025-03-02**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande des parents d'élèves d'allonger la plage horaire de la garderie du soir à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

Il y a donc lieu de statuer sur le sujet et d'en fixer les conditions :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

Décide les horaires et le barème de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire à compter de la rentrée 2025-2026 comme suit :

- Les **horaires de la cantine** scolaire reste inchangées pendant la période scolaire le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de **12h à 13h20**.



Le prix du ticket reste inchangé soit 4€

- La **garderie périscolaire du matin** sera ouverte en période scolaire le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de **7h45 à 8h45**

La garderie périscolaire du soir sera ouverte:

- Le **lundi, le mardi, le jeudi de 16h30 à 18h15** avec un tarif de 1€ de 16h30 à 17h30 et 1€ supplémentaire de 17h30 à 18h15 soit 2 Tickets de Garderie à 1€ de 16h30 à 18h15.
- Le **vendredi de 16h30 à 17h30**.

Tout dépassement d'horaire sera pénalisé comme suit:

- Après 17h30, la facturation jusqu'à 18h15 (1 ticket)
- Après 18h15, une pénalité de 10 euros

- **Demande de mutation Licence IV délibération n°2025-03-06**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de Monsieur Gamand, du Café de la place, de vendre sa licence IV à un organisme dédié.

Cette transaction aura pour effet de démunir ce commerce en sommeil, qui déjà dépourvu de la licence tabac, n'aurait plus de licence IV attachée pour une éventuelle reprise, le cas échéant.

Il convient à Monsieur le Préfet, de statuer sur l'autorisation de mutation de la licence IV.

Cependant et conformément au code de santé publique, Art L3332-11 version en vigueur depuis le 29 décembre 2019, « Lorsqu'une Commune ne compte qu'un débit de boisson de n° catégorie, ce débit ne peut faire l'objet d'un transfert qu'avec l'avis favorable du Maire de la Commune ».

Monsieur le Maire ouvre le débat sur le sujet pour avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- De ne pas, dans l'immédiat, autoriser le transfert de la licence IV du café de la place, afin qu'elle reste rattachée à ce commerce.
- S'engage au bout d'une année, afin de ne pas pénaliser définitivement le propriétaire actuel de ladite licence, à examiner à nouveau cette position, en espérant que cette mesure sera incitative dans la cession du fonds de commerce.

- **Transfert, élargissement des compétences et modifications des statuts de la CCHS délibération n°2025-03-03**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

1°- Que la Communauté de Communes de la Haute Somme, par délibération en date du 23 janvier 2025, a accepté, le transfert des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » à compter du 1^{er} janvier 2026,



2°- Que la Communauté de Communes de la Haute Somme, par délibération en date du 23 janvier 2025, a validé la création d'une école de musique et d'un conservatoire de danse communautaires, à compter du 1^{er} septembre 2025

3°- Que la Communauté de Communes de la Haute Somme, par délibération en date du 23 janvier 2025, a accepté, la modification de ses statuts ci-joints.

4° - Conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communes membres de se prononcer sur les points cités précédemment

C'est pourquoi le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Se prononce à l'unanimité des membres présents sur le transfert des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » à compter du 1^{er} janvier 2026
- Se prononce à l'unanimité des membres présents sur la création d'une école de musique et d'un conservatoire de danse communautaires, à compter du 1^{er} septembre 2025
- Se prononce à l'unanimité des membres présents pour la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Somme
- Charge le Maire de transmettre la délibération à la Communauté de Communes de la Haute Somme

• **Expropriation parcelles ZKn°29, ZKn°32, ZKn°33 délibération n°2025-03-04**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition du cabinet GEOFIT mandaté par la Société du Canal Seine Nord Europe, concernant l'expropriation de trois portions de chemin nécessaires à la construction du Canal

Des parcelles détenues par la commune de Cléry sur Somme sont concernées par cet aménagement à savoir :

PARCELLE	LIEUDIT	SUPERFICIE EN HA	ESTIMATION FRANCE DOMAINE
ZK 29	Chemin rural	00 ha 08 a 73 ca	916,65€
ZK 32	Chemin rural	00ha 01 a 18 ca	123,90€
ZK 33	Chemin rural	00ha 02 a 45 ca	257,25€

Une promesse de traité d'adhésion à expropriation a été remise à Monsieur le Maire proposant des prix de cession de 919,65€+123,90€+257,25€ soit un total de 1 297.80€

L'évaluation faite est conforme à l'avis de France Domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide l'évaluation des parcelles ZK 29, ZK32, ZK 33 d'un montant de 919,65+123,90+257,25 soit un total de 1 297,80€

Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement tout adjoint, à signer tous documents relatifs à l'expropriation, notamment l'acte de traité d'adhésion à expropriation.



- **Travaux Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de la salle polyvalente :

Mise aux normes électriques

Mise en place d'un ballon d'eau chaude

Création d'un point d'eau avec évacuation

Réfection complète des peintures exécutée par les employés communaux.

Monsieur le Maire précise que la Commission de sécurité de la Sous-Préfecture s'est rendue sur place le 26 février dernier et a émis 2 réserves pour valider la mise en service :

- 1) Transmission des essais de pressions des bornes incendie
- 2) Formation des employés municipaux aux risques d'incendie

Monsieur le Maire informe que les essais de pressions ont été transmis aux services incendie et que la formation demandée a été programmée le lundi 24 mars 2025.

Une réunion est prévue le 25 mars en Sous-Préfecture afin de lever ces réserves.

- **Délégation maîtrise d'ouvrage à la CCHS -Travaux de signalisation délibération n°2025-03-05**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux qui porte sur la signalisation, par l'implantation de 2 feux-récompenses sur la RD 938 et par la mise en place de panneaux STOP rue Anne-Marie VION.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 33 021,47 TTC. A ce montant, s'ajouteront éventuellement si nécessaire les dépenses de maîtrise d'œuvre à hauteur de 4 % (1.5 % pour la phase AVP et 2.5 % pour la phase travaux).

Dans un souci de rationalité et d'efficacité, il est proposé de confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes de la Haute Somme pour les intégrer au marché de travaux neufs communautaire. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit, dans ce cas, être signée.

Dans la limite de la dotation 2025/2030 figurant au pacte financier validé par délibérations concordantes, la Communauté de Communes versera un fonds de concours dans la limite de 50 % du reste à charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation des travaux évoqués et la poursuite éventuellement si nécessaire de la mission de maîtrise d'œuvre s'y rattachant
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.
- Décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de la Haute Somme
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation du projet et notamment la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dont le projet est annexé à la délibération et tout avenant s'y rattachant, et, si besoin, une convention avec le Conseil Départemental de la Somme



- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention permettant de financer ce projet
- Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes dans la limite du solde disponible revenant à la commune et conformément au pacte financier validé par délibérations.

• **Subventions aux associations délibération 2025-03-07**

M le Maire propose à l'assemblée de débattre sur les subventions allouées aux associations.

Associations	Montants alloués
Entente Cléry Loisirs	0€ avec leur accord
Club Longue Paume	1 500 €
Club Longue Paume Aide exceptionnelle organisation « Challenge Raynal 2025 »	1 500€
Clique de Saily Saillisel	400 €
Coopérative Scolaire	500 € en attente si besoin En fonction de la prise en charge du bus pour le voyage de fin d'année par la Commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'allouer les subventions ci-dessus désignées.

• **Questions Diverses**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en garde par la gendarmerie sur la recrudescence des cambriolages dans le secteur. Les points sensibles sont les maisons vides des seniors en EPHAD, les maisons en travaux ou les habitations dont les propriétaires sont en vacances. Il y a donc lieu d'être vigilant et en cas de présence suspectes à ces abords, ou même dans le village, d'appeler la gendarmerie.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de Mme Micheline DOUAY et ses enfants pour l'attention portée lors du décès de son époux.
- La cérémonie du 8 Mai donnera lieu à un hommage particulier à Anne-Marie VION dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération. A cet effet, une nouvelle plaque commémorative sera mise en place et dévoilée au monument aux morts à sa mémoire.
- **Braderie** de printemps prévue le **dimanche 6 avril**
- **Challenge Raynal** (Longue Paume) le **jeudi 29 mai** (Ascension)
- **Chasse aux œufs** pour les enfants de moins de 8 ans, le **lundi de Pâques** au parcours des oiseaux.

Monsieur le Maire remercie les membres présents pour leur implication dans les débats de ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H15.

Prochaine réunion le mardi 15 avril à 20H



h